

Objet : composition du bureau de vote électronique pour les élections professionnelles - scrutin du 21 au 23 novembre 2017.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu la décision UTC n°2017-172I et 2017-177I relatives aux élections universitaires et professionnelles,

DÉCIDE

Article 1 : composition du bureau de vote électronique

Le bureau de vote électronique relatif aux élections professionnelles qui se dérouleront par internet du mardi 21 novembre 2017 10h00 au jeudi 23 novembre 2017 17h00, sera composé de la manière suivante :

Présidente : Aurélie Germonprez

Secrétaire : Antoine Seidel

Délégués des listes en présence :

Liste SNPTES :

ITRF - A : Bruno Dauzat

ITRF - B : Céline Grévin

ITRF - C : Gérard Bocquery

AENES - B : Patricia Berche

AENES - C : Marie-Christine Delaplace

Liste FercSup-CGT UTC :

CCPESD : Vincent Robin

Article 2 :

La Directrice générale des services de l'UTC est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur,

Philippe Courtier

**Service des
affaires générales et
juridiques**

Aurélie Germonprez

☎ 03-44-23-73-76

☎ 03-44-23-46-74

Université de Technologie
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat
BP 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23
www.utc.fr

Original : Service des affaires générales et juridiques

Diffusion :
Affichage
ENT